



102



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex
Siège : école Jules Ferry 5 Rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

Pour nous permettre de suivre au plus près vos demandes de temps partiel, nous vous encourageons à nous renvoyer dès que possible la fiche en P.J.

Nous vous rappelons que ces demandes doivent parvenir à l'administration avant le 2 mars 2012.

Une nouveauté cette année : le temps partiel à 80 % sera obligatoirement annualisé. Le SNUipp 65 a interpellé l'administration sur cette nouvelle réduction des droits des personnels, tout particulièrement pour ceux qui sont en situation de handicap et pour qui l'annualisation vide le 80% de tout son intérêt.

Voici la réponse faite par les services académiques :

"En réponse à vos messages, je vous informe que si, sur le principe, le temps partiel hebdomadaire à 80% est supprimé, nous nous sommes ménagé la possibilité de répondre favorablement aux demandes **des collègues handicapés**. En effet, la circulaire prévoit :

"La quotité de 80 % est exclusivement accordée aux enseignants bénéficiant d'un temps partiel de droit et, à partir de la rentrée 2012, pour un temps partiel annualisé. **Néanmoins, des situations particulières nécessitant un temps partiel hebdomadaire pourront être étudiées.**"

Nous conseillons donc tout particulièrement aux collègues en situation de handicap demandant un 80 % hebdomadaire de nous renvoyer la fiche jointe et de faire aussi part de leur demande au médecin de prévention de l'Inspection académique puisque l'administration le sollicitera pour avis (demandez un rendez-vous avec le médecin s'il ne vous connaît pas déjà).

Cordialement
Roselyne Bergé-Sarthou



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !

